

**CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 7 MAI 2004 RELATIVE AUX BATIMENTS COLLECTIFS  
SUSCEPTIBLES DE SERVIR DE LIEU D'HEBERGEMENT D'URGENCE.**

Madame le Gouverneur,  
Monsieur le Gouverneur,

La Première Convention de Genève du 12 août 1949 sur l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne dispose que : « Les hautes parties contractantes peuvent créer sur leur propre territoire des zones et localités sanitaires de manière à mettre à l'abri les blessés et les malades ainsi que le personnel chargé de l'organisation et de l'administration de ces zones et localités et des soins à donner aux personnes qui s'y retrouveront. »

La Commission Interdépartementale pour le Droit Humanitaire a chargé le SPF Intérieur de piloter le projet de création de zones et de localités sanitaires. Celles-ci pourront être utilisées dans le cadre de la Première Convention mais également en cas de calamités ou de catastrophes.

Il convient en conséquence d'établir un inventaire des immeubles d'hébergement collectif qui sont susceptibles de servir de lieu d'hébergement d'urgence en cas de crise de grande ampleur et qui peuvent être mis immédiatement ou rapidement à disposition des services de secours. L'inventaire doit préciser la capacité et les principales caractéristiques fonctionnelles de ces bâtiments ainsi que les délais dans lesquels ces immeubles peuvent être disponibles.

Je vous saurais gré de bien vouloir inviter les bourgmestres de votre province à établir et à vous communiquer ces inventaires, que vous transmettez ensuite au SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité civile, rue de Louvain 1 à 1000 Bruxelles.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Patrick DEWAEL



**CIRCULAIRE RELATIVE AUX BATIMENTS COLLECTIFS SUSCEPTIBLES DE SERVIR DE LIEU D'HEBERGEMENT D'URGENCE**

**SITUATION DU BATIMENT**

<b>Commune</b>	
<b>Adresse (rue, n°)</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Numéros de téléphone</b>	
<b>Numéros de téléfax</b>	

**Remarques éventuelles (précisions topographiques, itinéraire, facilités et difficultés d'accès...) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<b>Largeur de la voirie d'accès</b>	<b>mètres</b>
<b>Accessibilité aux véhicules lourds (camions, cars)</b>	<b>oui/non</b>
<b>Nombre d'emplacements de parking pour véhicules légers</b>	
<b>Nombre d'emplacements de parking pour véhicules lourds (camions, cars)</b>	



## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### Propriétaire du bâtiment

Nom	
Adresse	
Numéros de téléphone (y compris portable)	
Numéros de téléfax	

### Personnes qui ont la garde du bâtiment (concierge, gérant, personne de contact) joignables en cas de nécessité

Nom	
Adresse	
Numéros de téléphone (y compris portable)	
Numéros de téléfax	

Nom	
Adresse	
Numéros de téléphone (y compris portable)	
Numéros de téléfax	

Nom	
Adresse	
Numéros de téléphone (y compris portable)	
Numéros de téléfax	

Remarques éventuelles :



## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET FONCTIONNELS

Nombre d'étages	
Ascenseurs	oui/non
Les ascenseurs peuvent-ils embarquer des lits	oui/non
Aménagement du bâtiment pour l'accueil des personnes handicapées	oui/non

### Capacité d'accueil et d'hébergement

- **Accueil de jour**

Superficie des salles d'accueil et réfectoires	M <sup>2</sup>
Nombre de tables	
Nombre de chaises	
Capacité totale d'accueil de jour	personnes

Les locaux sont-ils facilement aménageables en poste médical ?      oui / non

- **Accueil de nuit**      Les locaux sont-ils équipés de lits et matelas ?      oui / non

	nombre de lits et matelas	capacité
Chambres individuelles	lits	personnes
Chambres communes, dortoirs	lits	personnes
Locaux pouvant servir de dortoirs		personnes
Capacité totale d'accueil de nuit		personnes

Les locaux sont-ils facilement aménageables en poste médical ?      oui / non



- **Installations sanitaires**

	nombre
Toilettes hommes	
femmes	
Lavabos eau froide	
Lavabos eau froide et chaude	
Douches	
Salles de bain	

- **Cuisine équipée**

Superficie des cuisines	M <sup>2</sup>
Volume des chambres froides	M <sup>3</sup>
Volume des surgélateurs	M <sup>3</sup>
Capacité horaire de production de repas chauds	Repas / heure

- **Locaux de premiers soins, infirmerie équipée**

Superficie	M <sup>2</sup>
Capacité (nombre de patients)	lits

